



ÉCOGESTION DU SANGLIER À GENÈVE

Une nouvelle approche de la gestion du sanglier

Durant les vingt dernières années, les populations de sangliers du canton et des régions limitrophes n'ont cessé d'augmenter suivant une tendance européenne générale. Cette hausse des effectifs est à mettre en relation avec l'intensification des cultures de maïs, aliment que les sangliers apprécient particulièrement.

A Genève, les responsables du Service des Forêts, de la Protection de la Nature et du Paysage (SFPNP) ont dû faire face à une augmentation des dégâts causés par le sanglier dans les cultures.

L'apparition de conflits avec les agriculteurs a poussé le SFPNP à effectuer des tirs de régulation dès 1975. Ces tirs ont sensiblement augmenté pendant les années nonante jusqu'à l'année 1997, où 120 sangliers ont été tirés par le SFPNP. Il paraissait alors clair que l'élaboration d'un plan de gestion du sanglier pour le canton s'imposait.

Le SFPNP et le programme Wildman (programme de l'OFEFP visant à coordonner et promouvoir les études sur les ongulés en Suisse) ont mis en place à Genève un plan d'écogestion du sanglier. Ce plan se base sur l'analyse fine des

EDITORIAL

Répondant à une forte demande émanant des milieux concernés par la problématique du sanglier, le département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE) a créé un nouvel outil d'information.

Avec deux ou trois parutions par année, "Sanglier & Compagnie" proposera dans ses pages différentes rubriques telles que;

- une rubrique d'information sur la régulation du sanglier à Genève et des nouvelles venant des territoires limitrophes (France voisine et Vaud);
- une interview d'un acteur impliqué dans la gestion sanglier;
- une adaptation d'un article d'étude scientifique sur le sanglier effectuée en Suisse ou à l'étranger;
- des informations générales sur la faune du canton.

Sujet délicat et difficile à traiter que la gestion de la faune dans un canton où le peuple a choisi d'interdire la chasse.

En ma qualité de magistrat en charge du DIAE, je considère cependant qu'il faut miser sur la transparence et ne pas hésiter à diffuser toutes les informations disponibles, même si certaines peuvent sembler choquantes et susciter la polémique.

C'est la condition d'un dialogue responsable avec tous les milieux concernés.

Robert Cramer

Objectifs du plan d'écogestion :

- Assurer la protection et la conservation de la biodiversité.
- Diminuer les conflits avec l'agriculture.
- Diminuer la taille des hardes présentes de façon régulière sur territoire genevois.
- Créer une zone d'insécurité dans les zones de dégâts aux cultures.

Le plan d'écogestion du sanglier ; un moyen de concilier protection de l'espèce et protection des cultures.

données disponibles sur la population de sangliers du bassin genevois. L'effectif de la population, sa structure et la localisation des hardes sont mis en relation avec les dégâts constatés et leur nature. Une collaboration étroite avec les gestionnaires français de l'Ain et de la Haute-Savoie a été mise en place, pour l'échange de données et d'informations complémentaires.

L'analyse de ces données, les résultats d'études spécialisées sur le sanglier et l'expérience genevoise ont permis de mettre en place un plan de gestion qui tient compte du problème des dégâts sur les cultures en maintenant une population de sangliers supportable pour l'agriculture genevoise

LE PLAN DE TIR 1999

Ce plan de tir, entré en vigueur depuis mars 1999, a pour objectif de réduire les dégâts sur les cultures en diminuant la taille des hardes présentes à Genève tout en respectant les principes de conservation de l'espèce. Il respecte la structure sociale des hardes en privilégiant le tir des jeunes individus (bêtes rousses) et en ménageant des femelles adultes (laies) (voir encadré).

Dans ce but, un certain nombre de directives sont appliquées par les gardes chargés de la régulation du sanglier :

- Pendant toute l'année, le tir s'effectuera en priorité sur le, ou les, plus petits individus de la harde (les marcassins seront toutefois épargnés) ;
- Pour éviter le tir de petites laies suitées (laies qui allaitent des

jeunes), du 1er janvier au 31 juillet, seules les bêtes rousses (jeunes âgés de 4 à 9 mois et pesant moins de 40 kg) seront tirées.

- Afin de limiter les erreurs de tirs lors de la période de reproduction et d'allaitement, le tir des bêtes dépassant les 40 kg mais pesant moins de 60 kg ne pourra s'effectuer que du 1er août au 31 décembre.

Protection absolue des laies suitées

- Pendant toute l'année les laies suitées bénéficieront d'une protection absolue.
- Les individus de plus de 60 kg seront épargnés toute l'année.

La reconnaissance d'une laie suitée dans une harde nombreuse et en mouvement dans une végétation haute n'étant pas aisée, le tir ne s'effectuera qu'en cas de certitude.

A titre exceptionnel, le tir d'ani-

maux n'entrant pas dans les catégories définies par le plan de tir fera l'objet d'une demande d'autorisation de régulation auprès de la direction du SFPNP.

Les tirs s'effectueront prioritairement dans les zones de dégâts et concerneront les régions comprenant les rives du Rhône, le vallon de l'Allondon et la Champagne jusqu'à la frontière française et la zone agricole autour des bois de Versoix.

Le nombre de tirs estimé pour 1999 est de 80 sangliers sur l'ensemble du canton, avec la possibilité d'adapter ce chiffre en fonction de l'évolution de la situation en cours d'année.

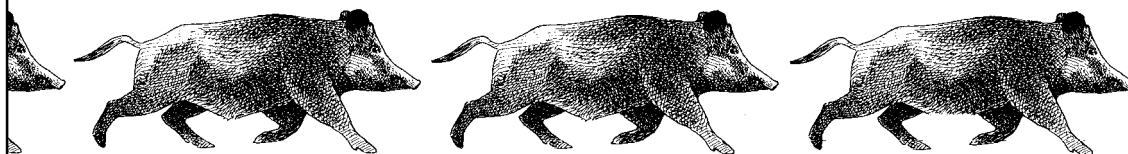
Comme mesures complémentaires au plan de tir, le plan d'écogestion prévoit une stratégie de protection des cultures par l'emploi de clôtures électriques et de répulsifs. Aucun nourrissage dissuasif ne sera réalisé sur le territoire genevois en 1999.

La laie* meneuse; partenaire indispensable du gestionnaire

La structure sociale des sangliers est de type matriarcal. Une harde ou compagnie est composée d'une laie meneuse (la plus âgée), de ses sœurs et de leur progéniture. Les femelles restent le plus longtemps possible auprès de leur mère alors que les mâles sont chassés dès leur puberté. Un groupement de sangliers est donc toujours composé d'animaux apparentés du côté de la mère et ne comprend pas de mâles adultes, sauf au temps du rut. Du fait de cette hiérarchie monolithique, la perte de la laie meneuse peut provoquer une profonde désorganisation et à terme la division de la compagnie. Les laies subordonnées présentent alors un comportement de type erratique par opposition au comportement sédentaire d'une harde dirigée par une laie meneuse. Une harde ayant perdu sa structure sociale du fait de la concurrence qui existe entre les compagnies est potentiellement plus encline à chercher sa nourriture là où elle est abondante et facile à obtenir, c'est-à-dire dans les cultures. A ces dégâts s'ajoutent ceux commis par les bêtes rousses qui en jouant provoquent parfois plus de dommages que les adultes.

On l'aura compris, pour minimiser au maximum les risques de dégâts sur les cultures, il faut ménager les laies meneuses et prélever massivement les bêtes rousses (jeunes de 4 à 9 mois). Ces tirs, effectués dans les zones de dégâts, créeront une zone d'insécurité où la laie meneuse évitera d'emmener sa compagnie pour rejoindre des territoires plus cléments.

Hormis ces raisons de gestion de la population de sangliers, d'un point de vue éthique, il est impensable d'autoriser le tir de laies accompagnées de marcassins.



*Laie : femelle du sanglier



HISTORIQUE DE LA GESTION DU SANGLIER À GENÈVE

Rapidement après l'interdiction de la chasse à Genève, sont apparus les premiers problèmes de gestion du sanglier. Dès 1974, on note une augmentation très nette des effectifs et l'apparition de dégâts importants sur les cultures. Des tirs de régulation ont été ordonnés en 1976 et en 1978, 50 sangliers sont tirés. Le "paradoxe genevois" était né.

Le "paradoxe genevois"

Jusqu'à 1987, les tirs de régulation sont maintenus à un niveau assez bas. Durant les années nonante, on note une nette augmentation des tirs de régulation jusqu'à 1997, où un total de 120 sangliers est tiré.

En étudiant la figure 1, on remarque que l'importance des dégâts n'est pas corrélée au nombre de sangliers trouvés morts (le recensement des bêtes trouvées mortes est un assez bon indicateur de l'effectif de la population). En clair, des dégâts importants ne signifient pas automatiquement qu'il y a beaucoup de sangliers. Il peut aussi y avoir des sangliers dans une région sans qu'il y ait de dégâts constatés. En outre, certains dégâts sont importants d'un point de vue financier mais faibles du point de vue de la surface détériorée.

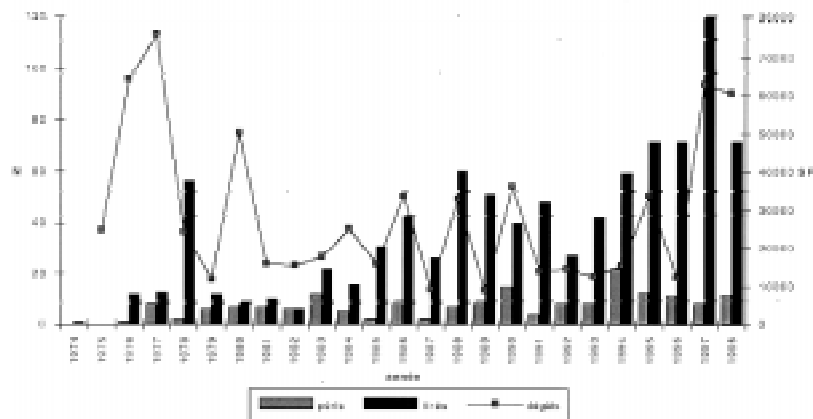


Figure 1 : Sangliers tirés, trouvés morts et dégâts sur cultures à Genève de 1974 à 1998.

Dans le passé, il semble que d'une manière générale les tirs de régulation ne se soient pas fait en fonction de l'évaluation de l'effectif, mais en fonction du nombre de dégâts constatés la même année ou l'année précédente. L'évolution du montant des dégâts d'une année à l'autre défie toute logique, avec des années catastrophiques suivies d'années sans dégâts importants alors que l'effectif de sangliers apparaît stable ou en légère augmentation. Les tirs effectués en 1998 (72 au total) ont principalement touché les communes de la rive droite du Rhône ; 15 sangliers tirés à Dardagny, 20 à Russin, 3 à Satigny et 3 à Vernier.

A Versoix 17 sangliers ont été abattus. Sur la rive gauche, ce sont surtout les communes avoisinant le Moulin-de-Vert et le vallon de l'Allondon qui ont été l'objet de tirs de régulation (3 sangliers tirés à Avully, 3 à Cartigny et 8 à Aire-la-ville). Toutes ces régions ont subi des dégâts sur les cultures.

Tirs effectués en 1999

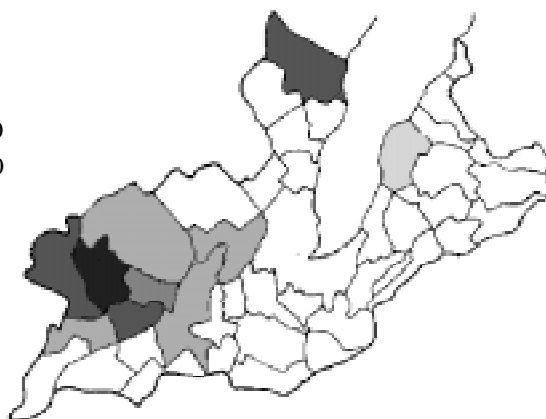
Au début 1999, la région qui couvre le vallon de l'Allondon, le Moulin-de-Vert et la Champagne a fait l'objet d'une forte régulation ; 23 sangliers ont déjà été tirés à ce jour. Dans cette zone, plus d'une trentaine de sangliers sont régulièrement observés causant de nombreux dégâts.

Les bois de la Versoix sont pour l'instant encore épargnés, il n'y a eu que deux sangliers tirés, mais deux hardes importantes ont été observées dans la région.

Les bois de Jussy, quant à eux, ne posent pour le moment que peu de problèmes, les hardes y sont réduites et on ne signale pas ou peu de dégâts.

Le plan d'écogestion qui a débuté en mars 1999, maintient les tirs de régulation à un niveau élevé pour l'instant puisqu'on prévoit le tir de 80 sangliers pour 1999.

- 0 sanglier tiré
- 1
- 2 à 5
- 6 à 10
- 11 à 20
- 21 à 30



Tirs de régulation de 1998 à début 1999 (Genève)



LE GROUPE DE TRAVAIL "SANGLIER"

En complément à la commission de la faune, un groupe de travail réunissant le responsable du programme Wildman, la directrice du SFPNP, les gardes responsables de la faune et des biologistes se réunit trois ou quatre fois par année pour définir et adapter le plan d'écogestion du sanglier.

Les données des tirs des années précédentes sont discutées, les problèmes techniques liés aux tirs de régulation ou à la constatation des dégâts sont abordés. Chaque garde responsable fait un rapport détaillé sur la situation dans son secteur.

Afin d'avoir un suivi régulier de la régulation, et de permettre un bon ajustement du plan d'écogestion en cours d'année, une récolte systématique de données a été mise en place par le SFPNP.

La mâchoire : carte d'identité du sanglier

Pour chaque sanglier abattu une fiche détaillée est remplie par le garde. Le poids, le sexe et l'état de santé de l'individu tiré sont décrits. Le nombre d'individus observés lors du tir est indiqué.

Le garde prélève la mâchoire, la muni d'un bracelet d'identification, elle sera ensuite examinée afin de déterminer l'âge de l'animal.

Les sangliers genevois : frontaliers ou sédentaires ?

Les mouvements transfrontaliers de sanglier sont monnaie courante à Genève. Les surfaces favorables au sanglier du canton sont toutes en bordure du territoire genevois, à l'instar des bois de Jussy, de Versoix et du vallon de L'Allondon. On observe depuis quelques années des hardes qui semblent s'être installées de manière permanente sur le sol genevois. Mais, même ces "sédentaires" peuvent parcourir, en une nuit, une dizaine de kilomètres pour aller au gagnage (chercher de la nourriture) ce qui les amènent tout naturellement à traverser des frontières invisibles pour leurs yeux de suidés.

Dans ce contexte d'espace de libre échange faunistique, il est apparu judicieux de travailler en collaboration étroite avec les départements de l'Ain et de la Haute Savoie et avec le canton de Vaud. Le groupe de travail "sanglier" rencontre régulièrement ses homologues étrangers pour un échange d'informations et de données relatives à la gestion du sanglier et son impact sur l'agriculture dans tout le bassin genevois.

La gestion locale a cédé la place à une gestion régionale et internationale du sanglier. Des unités de gestion qui ne tiennent plus compte des frontières politiques, mais d'une réalité biologique et topographique ont été définies.

Le projet d'écogestion vise à promouvoir la coordination des programmes de gestion du sanglier du canton de Genève et des régions limitrophes.

Toutes ces données précieuses sont informatisées et traitées dans le but de parfaire nos connaissances de l'espèce et d'affiner le plan de gestion du sanglier.

Depuis le début de ce programme de récolte de données une quarantaine de sangliers a ainsi été analysée.

Dans le prochain numéro, nous traiterons de manière détaillée les résultats de ces premières analyses.

SANGLIER & COMPAGNIE

Responsable de l'édition : Département de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Énergie (DIAE).

Conception et réalisation : Programme Wildman : Patrick Durand et Joachim Vos

Vous vous intéressez à la faune genevoise et aux problèmes liés à sa gestion ? Demandez "SANGLIER & COMPAGNIE" en remplissant le coupon ci-dessous et en l'envoyant à l'adresse suivante :

Service des Forêts, de la Protection de la Nature et du Paysage (SFPNP) Rue Henri-Fazy 2, Case postale 3918, 1211 Genève 3

Je souhaite recevoir gratuitement "SANGLIER & COMPAGNIE", bulletin d'information du SFPNP, veuillez me le faire parvenir à l'adresse suivante :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____